

La réforme du collège

La loi de refondation de l'Ecole de la République, du 9 juillet 2013, a pour ambition de construire une école plus juste, exigeante et inclusive, de créer les conditions de l'élévation du niveau de tous les élèves et de réduire des inégalités.

Les efforts des deux premières années de mise en œuvre de la refondation ont été concentrés sur le premier degré avec, notamment, la réforme des rythmes scolaires, la scolarisation des moins de 3 ans, le dispositif "plus de maîtres que de classes", l'introduction d'une langue vivante obligatoire dès le CP.

La réforme du collège s'inscrit dans le prolongement de la loi de refondation de l'Ecole de la République en présentant une nouvelle organisation du collège, opérationnelle dès la rentrée 2016.

Les évaluations nationales et internationales révèlent que l'organisation actuelle du collège contribue à l'aggravation de la difficulté scolaire, particulièrement dans les disciplines fondamentales. La réforme engagée vise à remédier aux carences du collège qui, aujourd'hui, est inégalitaire, ne garantit pas l'acquisition des connaissances de base, est inadapté au développement des compétences indispensables à la future insertion des collégiens, ne répond pas à la diversité des élèves, est peu stimulant pour les élèves et laisse peu d'autonomie aux enseignants.

Najat Vallaud-Belkacem, ministre de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche a présenté, le mercredi 11 mars 2015, les évolutions pour que le collège de 2016 puisse mieux enseigner les savoirs fondamentaux, former à d'autres compétences et avoir un fonctionnement quotidien assoupli pour s'adapter à la diversité des besoins des élèves.

La réforme du collège procède par une approche globale puisqu'elle concerne simultanément les programmes, les pratiques d'enseignement et l'organisation pédagogique.

Il s'agit de permettre aux élèves de **mieux apprendre pour mieux réussir en maîtrisant mieux les fondamentaux** et en **développant les compétences adaptées au monde actuel**. L'impératif que les élèves acquièrent le socle commun de connaissances, de compétences et de culture guide la refonte de l'ensemble des programmes engagée en cohérence avec le nouveau socle commun. Cet impératif conduit également à améliorer la façon de transmettre pour les professeurs et d'apprendre pour les élèves, **en donnant aux équipes pédagogiques une plus grande autonomie et plus de capacité d'adaptation aux besoins divers des élèves**. La réforme vise par ailleurs à améliorer la qualité de vie au collège pour garantir l'épanouissement des élèves, accroître leur implication, faire vivre et transmettre les valeurs de la République.



SOMMAIRE

LA REFORME DU COLLEGE	1
1 - Renforcer l'acquisition des savoirs fondamentaux en combinant des apprentissages théoriques et pratiques.....	3
1.1 - Un nouveau socle et des programmes pensés pour garantir la maîtrise du français, des mathématiques et de l'histoire.....	3
1.2 - Une nouvelle pratique pédagogique pour que les élèves s'approprient mieux les connaissances : les enseignements pratiques interdisciplinaires.....	4
2 - Tenir compte des spécificités de chaque élève pour permettre la réussite de tous	4
2.1 Créer des temps d'accompagnement personnalisé pour tous les élèves	5
2.2 - Développer les temps d'apprentissage en petits effectifs	5
3 - Donner aux collégiens de nouvelles compétences adaptées au monde actuel.....	6
3.1 Apprendre le travail en équipe et l'expression orale	6
3.2 Maîtriser deux langues vivantes : la LV1 enseignée dès le CP, la LV2 dès la 5e	6
3.3 - Développer les compétences numériques	6
4 - Faire du collège un lieu d'épanouissement et de construction de la citoyenneté, une communauté où l'expérience individuelle et l'activité collective sont privilégiées.....	7
4.1 - Construire l'emploi du temps autour des élèves : 1 h 30 de pause méridienne	7
4.2 - Systématiser des moments forts dans l'établissement	7
4.3 - Renforcer la démocratie collégienne.....	8
4.4 - Mieux associer les parents	8
4.5 - Améliorer le climat scolaire	8
Le calendrier prévisionnel	9
LE COLLEGE DANS L'ACADEMIE D'AIX-MARSEILLE.....	11
Favoriser l'appétence et l'ambition scolaire des élèves	12
Instaurer les conditions d'un climat scolaire serein et des relations de confiance avec les parents d'élèves	12
Développer la formation initiale et continue des professionnels de l'éducation et encourager l'innovation pédagogique	13

1 - Renforcer l'acquisition des savoirs fondamentaux en combinant des apprentissages théoriques et pratiques

Aujourd'hui, le collège ne garantit pas l'acquisition des connaissances de base. En effet, en 10 ans, les élèves ont régressé en français, en maths, en histoire¹.

1.1 - Un nouveau socle et des programmes pensés pour garantir la maîtrise du français, des mathématiques et de l'histoire

Le nouveau socle commun de connaissances et de compétences et les nouveaux programmes qui en découleront et entreront en application à la rentrée 2016 ont été entièrement repensés.

- Pour la première fois, les 800 000 enseignants ont contribué à l'élaboration de ce nouveau socle et de ces nouveaux programmes.
- Ils sont pensés pour l'ensemble de la scolarité obligatoire, ils sont donc plus progressifs et plus cohérents.
- Ils sont plus simples et plus lisibles.
- Ils mettent les acquis des élèves au cœur de la pratique (désormais, le programme, ce n'est plus ce que l'enseignant doit faire avec les élèves mais ce que les élèves doivent savoir).
- Ils sont moins prescriptifs (ils font davantage confiance aux enseignants et à leur connaissance des besoins des élèves).

Les programmes ne sont ni allégés, ni alourdis ; ils correspondent à une nouvelle logique qui met les acquis de l'élève au cœur de la pratique des enseignants.

Socle et programmes

Le socle commun de connaissances, de compétences et de culture présente ce que tout élève doit savoir et maîtriser à la fin de la scolarité obligatoire. Il rassemble l'ensemble des connaissances et des compétences indispensables, qui lui permettra de s'épanouir personnellement, de développer sa sociabilité, de réussir la suite de son parcours scolaire. La maîtrise du socle est attestée par l'obtention du diplôme national du brevet (DNB). Entièrement revu avec la contribution des 800 000 enseignants, le nouveau socle a été adopté par le Conseil Supérieur de l'Education (CSE) le 12 mars 2015.

Les programmes constituent le cadre national au sein duquel les enseignants organisent leurs enseignements en prenant en compte les rythmes d'apprentissage de chaque élève. Pour la première fois, ces programmes sont repensés en cohérence avec le nouveau socle. Les enseignants seront consultés du 8 avril au 22 mai 2015 sur le projet proposé par le Conseil supérieur des programmes. Tout comme le socle, les programmes de l'école élémentaire et du collège entreront en vigueur à la rentrée 2016.

Les nouveaux programmes de français

Les nouveaux programmes de français mettent au centre la maîtrise et l'utilisation de la langue, à l'oral et à l'écrit. Les nouveaux attendus de maîtrise de la langue sont plus exigeants. Par ailleurs, afin de contribuer à améliorer le niveau en français de tous les collégiens, des éléments culturels et linguistiques des langues anciennes seront intégrés dans le programme de français. L'excellence sera ainsi mise au service de la réussite de tous et de la réduction des inégalités de maîtrise de la langue française.

Les nouveaux programmes de mathématiques

Les nouveaux programmes de mathématiques vont construire chez les élèves la culture mathématique nécessaire à la compréhension du monde d'aujourd'hui et rendront l'enseignement des mathématiques plus attractif. L'élève pratiquera très régulièrement le calcul, mental et écrit. Il maîtrisera les ordres de grandeur. Il résoudra des problèmes impliquant des grandeurs variées (géométriques, physiques, économiques). Il utilisera régulièrement l'informatique. Il connaîtra les principes de base du codage. Il connaîtra les langages simples de programmation informatique. Les liens entre les mathématiques et les autres matières seront renforcés : les mathématiques sont un "bien commun" que partagent toutes les matières.

¹ Cf. données et sources <http://www.education.gouv.fr/cid86831/college-mieux-apprendre-pour-mieux-reussir.html>

Les nouveaux programmes d'histoire

Par ses programmes, par ses enseignements, l'histoire-géographie contribue de façon essentielle à la compréhension des enjeux des sociétés contemporaines. Elle donne les repères spatio-temporels, chronologiques, culturels indispensables à la culture générale d'un citoyen du XXI^{ème} siècle. La connaissance du passé, le travail de mémoire qu'elle alimente sont essentiels à la transmission des valeurs républicaines et des principes du vivre-ensemble. Plus simples, plus lisibles, plus progressifs et plus cohérents, les nouveaux programmes permettront aux élèves de mieux maîtriser la connaissance du passé.

1.2 - Une nouvelle pratique pédagogique pour que les élèves s'approprient mieux les connaissances : les enseignements pratiques interdisciplinaires

À compter de la rentrée 2016, pour mieux s'approprier des savoirs abstraits, les élèves bénéficieront d'enseignements pratiques interdisciplinaires. Ils permettront aux élèves de comprendre le sens de leurs apprentissages en les croisant, en les contextualisant et en les utilisant pour réaliser des projets concrets.

Ces projets s'inscriront dans l'un des huit nouveaux thèmes de travail correspondant aux enjeux du monde actuel :

- développement durable ;
- sciences et société ;
- corps, santé et sécurité ;
- information, communication, citoyenneté ;
- culture et création artistiques ;
- monde économique et professionnel ;
- langues et cultures de l'Antiquité ;
- langues et cultures régionales et étrangères.

Ces temps de travail sont des moments privilégiés pour mettre en œuvre de **nouvelles façons d'apprendre et de travailler pour les élèves**. Ils développeront l'expression orale, l'esprit créatif et la participation.

Les projets sont pris en charge par les enseignants de toutes les matières qu'ils sollicitent. Ils définissent en équipe les contenus des cours.

Ils concernent les élèves du cycle 4 : 5e, 4e, 3e. Ils travailleront sur au moins deux thèmes chaque année.

Les nouveaux thèmes de travail sont inscrits dans les programmes. Les projets sont évalués et inclus dans les compétences du diplôme national du brevet.

Les collèges qui proposaient l'option facultative latin pourront l'inclure dans la matière complémentaire Langues et cultures de l'Antiquité. Les élèves pourront ainsi, s'ils le souhaitent, poursuivre l'apprentissage du latin de la 5e à la 3e.

Des exemples de projets concrets seront proposés par le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche sur son site eduscol.education.fr.

2 - Tenir compte des spécificités de chaque élève pour permettre la réussite de tous

Aujourd'hui, le collège est trop uniforme. Il n'est pas adapté à la diversité des élèves :

- Les contenus proposés au collégien aujourd'hui sont, quels que soient ses besoins et quels que soient ses résultats, identiques à ceux proposés à tous ses camarades.
- Selon une enquête de l'AFEV, seul 1 collégien sur 3 demande une explication à son enseignant quand il ne comprend pas (2 sur 3 en primaire).
- Aujourd'hui, les collégiens ne se voient proposer que deux heures d'aide et d'accompagnement au travail personnel, en classe entière et uniquement en classe de 6e.

2.1 Créer des temps d'accompagnement personnalisé pour tous les élèves

Afin de tenir compte des spécificités de chaque élève, des temps d'accompagnement personnalisé vont être mis en place pour s'assurer que chaque élève maîtrise les savoirs fondamentaux et pour leur permettre d'approfondir leurs apprentissages. Ils serviront aussi à apprendre à chaque élève les méthodes de travail.

Des horaires dédiés à l'accompagnement personnalisé sont prévus pour tous les élèves afin de s'adapter aux mieux à leurs besoins hétérogènes.

Par âge : En 6e, tous les élèves auront 3 heures d'accompagnement personnalisé afin que la transition école-collège se fasse dans les meilleures conditions (voir ci-dessous "Garantir la continuité école-collège"). On y fera acquérir plus explicitement les méthodes : prendre des notes, apprendre une leçon, faire des révisions, comprendre et rédiger un texte écrit, faire une recherche documentaire, etc.

En 5e, 4e et 3e, les élèves auront au minimum 1 heure d'accompagnement personnalisé permettant l'explicitation des attendus, l'approfondissement, l'entraînement, la construction de l'autonomie ;

Tous les élèves bénéficieront du même nombre d'heures d'accompagnement personnalisé.

Par besoins : Les élèves sont regroupés en fonction de leurs besoins et au sein de groupes dont la composition varie au long de l'année (c'est-à-dire pas toujours dans leur classe) ; cela permet à chaque élève, au plus comme au moins avancé, de renforcer ou d'approfondir ses connaissances dans les différentes matières en fonction de sa progression.

Garantir la continuité école-collège

Le conseil école-collège, composé des équipes de CM2 et de 6e, associe un collège et les écoles de son secteur de recrutement afin d'améliorer la continuité pédagogique et éducative entre l'école et le collège.

Le conseil école-collège a la charge :

- de garantir la cohérence de la construction et de la mise en œuvre des programmes de la maternelle à la 3e. Il s'assure de la prise en compte de la progressivité des apprentissages sur tout le temps de la scolarité obligatoire ;
- d'assurer une harmonisation des pratiques éducatives pour garantir la continuité des apprentissages entre le CM2 et la 6e ;
- d'échanger sur les besoins des élèves en amont de leur entrée au collège ;
- de faciliter la mise en commun des ressources éducatives et pédagogiques des enseignants du premier et du second degré ;
- de mettre en place des temps de formation en commun entre les professeurs des écoles et les professeurs du collège, indispensables à l'harmonisation des pratiques éducatives.

2.2 - Développer les temps d'apprentissage en petits effectifs

Les petits groupes permettront aux enseignants d'interagir davantage avec les élèves et d'apporter des réponses à leurs besoins. Dans ces petits groupes, les élèves seront davantage sollicités, questionnés, mis en activité. Les collèges bénéficieront de nouveaux moyens d'enseignement pour faciliter ces démarches. 4 000 Equivalents temps plein (ETP) accompagnent ainsi la réforme du collège.

Donner de plus grandes marges d'initiative aux enseignants : 20 % du temps consacré aux nouvelles modalités d'enseignement

La confiance dans la capacité des équipes pédagogiques et éducatives à définir les réponses aux besoins de leurs élèves est une des clés de la réussite de cette réforme. Elles disposeront d'une réelle capacité d'initiative. Au total, les nouvelles modalités d'enseignement (les enseignements pratiques interdisciplinaires, l'accompagnement personnalisé et le travail en petits groupes) représenteront 20 % du temps des enseignants qu'il leur reviendra d'organiser (en conseil pédagogique) en fonction des besoins des élèves ; pour l'apprentissage des élèves, ils représenteront 4 à 5 heures chaque semaine :

- les équipes pédagogiques choisiront à l'intérieur de leurs programmes les contenus des nouveaux thèmes de travail des enseignements pratiques interdisciplinaires et leurs modalités de prise en charge par des enseignants de plusieurs matières ;
- elles définiront ce qui sera proposé aux élèves pendant les temps d'accompagnement pédagogique : travail sur les méthodes pour apprendre, approfondissement disciplinaire, etc.
- elles choisiront les heures de cours qui seront dispensées en groupes à effectifs réduits.

Au-delà de ces 20 %, le travail en équipe permettra une meilleure coordination des enseignants et une meilleure détection des difficultés des élèves, un meilleur montage de projets en commun. Les nouveaux programmes, plus cohérents, laisseront à chaque enseignant plus de souplesse et de temps pour mettre en œuvre des pédagogies plus actives.

Des moyens donnés pour permettre aux équipes de s'appropriier ces nouvelles marges d'initiative :

- Les équipes bénéficieront de formations pour les accompagner dans la mise en œuvre de leurs futurs projets dès l'année 2015-2016.
- Le chef d'établissement pourra s'appuyer davantage sur des coordonnateurs de discipline, de cycle et de niveau ainsi que des référents, dans la mesure où les missions de ceux-ci sont désormais reconnues grâce à des indemnités pour missions particulières. Ces indemnités de mission particulière peuvent aller jusqu'à 3 750 euros par an.
- Les nouvelles modalités de constitution du conseil pédagogique, dont les membres sont désormais désignés par le chef d'établissement sur proposition des équipes pédagogiques, favorisent l'exercice de ses compétences : concertation, réflexion et animation pédagogiques.
- 4 000 postes sont créés pour accompagner la réforme et permettre notamment le travail en petits groupes.

3 - Donner aux collégiens de nouvelles compétences adaptées au monde actuel

Aujourd'hui, le collège est inadapté à l'évolution des élèves et de la société :

- Trop de collégiens n'ont aujourd'hui pas suffisamment l'envie d'apprendre et d'aller en classe. Alors qu'ils sont 25 % selon une enquête de l'AFEV à s'ennuyer souvent voire tout le temps à l'école primaire, ils sont 71 % au collège.
- Les collégiens sont plus passifs que les élèves d'école primaire : ils ne sont que 15 % à participer régulièrement au collège contre 39 % en moyenne en primaire.
- Les élèves ont besoin d'apprendre les nouvelles compétences que la société requiert : apprendre à travailler en équipe, à proposer, à expérimenter, à s'exprimer à l'oral, à conduire un projet.

3.1 Apprendre le travail en équipe et l'expression orale

Au-delà de donner du sens aux apprentissages, les enseignements pratiques interdisciplinaires permettent également aux élèves d'apprendre le travail en équipe, de proposer, de s'exprimer à l'oral, de conduire un projet. Ces compétences, sont indispensables pour la poursuite des études, la vie en société et l'insertion sociale et professionnelle.

3.2 Maîtriser deux langues vivantes : la LV1 enseignée dès le CP, la LV2 dès la 5e

L'amélioration des compétences en langues vivantes étrangères des élèves français est une priorité. **Elle passe par l'apprentissage de la première langue vivante dès le CP par tous les élèves à partir de la rentrée 2016 et l'apprentissage précoce d'une seconde langue vivante dès la classe de 5e.**

L'apprentissage des langues tient une place fondamentale dans la construction de la citoyenneté, dans l'enrichissement de la personnalité et dans l'ouverture au monde. Il favorise l'insertion professionnelle des jeunes en France et à l'étranger. Aujourd'hui, parler une langue étrangère est devenu indispensable pour permettre aux élèves, plus tard, de trouver leur place dans le monde professionnel. Les langues étrangères sont utiles au quotidien.

3.3 - Développer les compétences numériques

Le collège du XXI^{ème} siècle doit être en phase avec les usages du numérique d'aujourd'hui, et apprendre aux collégiens, qui s'en servent par ailleurs dans leur vie de tous les jours, à les utiliser, à les maîtriser et à les comprendre.

- Les collégiens acquièrent les valeurs, les repères et l'esprit critique d'une nouvelle culture numérique. Dans leurs activités au sein des réseaux sociaux et des espaces collaboratifs en ligne, ils comprennent les enjeux de sécurité numérique, de fiabilité des sources et de l'information, de civilité et de respect vis-à-vis d'autrui.
- Les collégiens maîtrisent les outils numériques. Avec les équipements numériques individuels mobiles, tels que des tablettes, et les ressources en ligne qui seront mis à leur disposition dans le cadre du grand plan numérique, ils pourront :
 - accéder à des contenus et à des services numériques innovants et utiles pour leurs apprentissages (manuels scolaires interactifs, applications dédiées aux apprentissages, exercices, révisions, jeux sérieux, simulations, etc.) ;
 - utiliser des outils et des contenus embarqués pour travailler au quotidien (agenda, calculatrice, dictionnaires, prise de notes, répertoires, podcasts, etc.) ;
 - recevoir des informations et des données du collège (revue de presse du CDI, orientation, événements, activités sportives, cahier de textes, livret scolaire, notes, etc.) ;
 - communiquer avec les autres élèves, les enseignants, et tous les membres de la communauté éducative (blog de correspondances, réseau social de la classe, du collège, etc.).
- Ces outils faciliteront un apprentissage individualisé, au rythme de chacun. Les enseignants pourront créer des parcours adaptés, notamment pour répondre aux situations particulières, comme le handicap.
- Des services d'aide à distance aux élèves en difficulté seront disponibles.
- Les enseignants pourront évaluer et suivre les acquis des élèves durant le cours de manière plus fréquente et plus automatique, à l'écrit comme à l'oral.
- Les collégiens développent leurs connaissances et leurs compétences en algorithmique et en informatique. Ces nouveaux savoirs sont intégrés aux programmes.

Trois cents collèges inaugurent le plan numérique pour l'éducation à la rentrée 2015

Un appel à projets est lancé pour désigner les trois cents premiers collèges du plan numérique. La qualité du projet pédagogique et du partenariat construit entre l'établissement, le rectorat d'académie et la collectivité territoriale sera le critère essentiel d'évaluation des candidatures.

Chaque projet sélectionné sera soutenu dans l'acquisition de ressources pédagogiques et d'équipements numériques. Les équipes enseignantes recevront une formation dédiée.

Les équipes pédagogiques bénéficieront d'un accompagnement tout au long du projet par l'académie. Un référent numérique sera également mis en place dans l'établissement même.

4 - Faire du collège un lieu d'épanouissement et de construction de la citoyenneté, une communauté où l'expérience individuelle et l'activité collective sont privilégiées

4.1 - Construire l'emploi du temps autour des élèves : 1 h 30 de pause méridienne

L'emploi du temps du collège sera désormais construit autour des élèves : une pause méridienne d'une heure et demie permettra aux externes comme aux demi-pensionnaires et internes d'avoir un vrai temps de respiration pendant la journée d'école.

4.2 - Systématiser des moments forts dans l'établissement

Des actions relatives à la formation du futur citoyen et à la promotion des valeurs de la République et de la laïcité sont inscrites systématiquement dans les projets d'établissement. Ces actions sont particulièrement valorisées et explicitées auprès des parents d'élèves. Les projets d'établissement détaillent par ailleurs les modalités de la participation active des élèves aux commémorations patriotiques et aux journées ou semaines spécifiques (la

Semaine de lutte contre le racisme et l'antisémitisme, la Semaine de l'engagement). Tous les collèges célèbrent une Journée de la laïcité le 9 décembre.

L'organisation d'un temps annuel de rencontre et d'échange avec l'ensemble de la communauté éducative (cérémonie de remise de diplômes, valorisation des réussites des élèves, spectacle de fin d'année, etc.) est systématisée.

4.3 - Renforcer la démocratie collégienne

Les conseils de délégués pour la vie collégienne sont des lieux d'apprentissage de l'exercice de la démocratie. Ils seront développés dans chaque collège.

Indissociable de la transmission d'une culture de la presse et de la liberté d'expression, l'éducation aux médias et à l'information est un enseignement intégré de manière transversale dans les différentes matières. Un média – radio, journal, blog ou plateforme collaborative en ligne – est développé dans chaque collège.

4.4 - Mieux associer les parents

L'implication des parents est essentielle dans la réussite scolaire de chaque élève. Les accompagner pour mieux les associer est un objectif prioritaire du système éducatif.

La communication avec les familles :

Un outil numérique de communication entre l'élève, les parents d'élève, l'enseignant et l'établissement, d'utilisation facile par tous, est indispensable au suivi des élèves, de leurs apprentissages et de leurs progrès. Un livret scolaire unique numérique va être mis en place. Il permettra d'appréhender toutes les formes d'évaluation et d'assurer un suivi des acquis scolaires sans rupture, du premier au second degré.

Le suivi de l'absentéisme :

La prévention et la remédiation du décrochage et les sanctions des incivilités associeront plus étroitement les parents¹.

La mallette des parents :

Elle permet aux équipes éducatives d'accompagner et de soutenir les parents, en leur rendant plus compréhensibles le sens et les enjeux de la scolarité de leur enfant et le fonctionnement de l'institution. Au collège elle sera étendue à l'ensemble des classes de 6e et de 3e.

Dispositif "Ouvrir l'école aux parents pour la réussite des enfants" :

Trois axes d'apprentissage sont développés pour les parents étrangers, primo-arrivants ou non : l'acquisition du français, la connaissance du fonctionnement et des attentes de l'école vis-à-vis des élèves et des parents, la connaissance des valeurs de la République et de leur mise en œuvre dans la société française. Le dispositif donne aux parents les moyens de mieux assurer le suivi scolaire de leurs enfants et de développer une relation de coopération avec les enseignants.

4.5 - Améliorer le climat scolaire

Agir sur le climat scolaire permet de diminuer de façon très importante les phénomènes de violences, améliore la réussite dans les apprentissages de tous les élèves, contrecarre les inégalités scolaires. Le travail important pour l'amélioration du climat scolaire entrepris par la délégation ministérielle chargée de la prévention et de la lutte contre les violences en milieu scolaire, sera poursuivi autour de trois axes : « mesurer », « accompagner », « former et étayer ».

¹ Cf. la circulaire du 24/12/14 relative à la prévention de l'absentéisme, la stratégie de lutte contre le décrochage scolaire présentée le 21/11/14 et le plan de mobilisation de l'école pour les valeurs de la République du 22/01/15.

Mesurer le climat scolaire :

Les enquêtes locales de climat scolaire à la demande des collèges seront généralisées pour développer des actions locales ciblées, au plus près des personnels et des élèves et restaurer, si besoin, le sentiment d'appartenance et de sécurité.

Accompagner :

Les collèges qui en ont besoin bénéficient du soutien, de l'accompagnement et de l'expertise des proviseurs vie scolaire, des inspecteurs établissements et vie scolaire, et, lorsque nécessaire, des équipes mobiles de sécurité.

Former et étayer :

Un guide national "Agir sur le climat scolaire au collège " et un site Web national collaboratif www.reseau-canope.fr/climatscolaire invitent les équipes des établissements, les élèves, les parents à s'engager comme acteurs du climat scolaire. Le dispositif national de formation de grande ampleur depuis deux ans, décliné dans les projets académiques et dans les plans académiques de formation qui a permis de toucher plus de 45 000 personnes, sera poursuivi.

Rappel

Une allocation progressive des moyens d'enseignement pour plus d'égalité : L'allocation des moyens d'enseignement en fonction des difficultés sociales des collèges adoptée par le ministère en décembre 2014 permet d'attribuer les moyens selon un principe fort de solidarité : donner plus à ceux qui ont moins.

La prise en compte du travail en éducation prioritaire pour accéder aux plus hauts échelons de rémunération : Dans le cadre des travaux conduits en 2014 sur les missions des personnels enseignants du premier et second degré, un grade à accès fonctionnel pour les enseignants a été décidé. Ce grade sera ouvert principalement aux enseignants ayant exercé au sein des établissements les plus difficiles de l'éducation prioritaire à partir de la rentrée 2016.

A venir - La création de secteurs communs à plusieurs collèges pour favoriser la mixité sociale : Sur la base d'un diagnostic partagé, réalisé en 2015- 2016, de nouveaux secteurs de recrutement des collèges seront définis, avec les conseils départementaux, pour regrouper plusieurs établissements et favoriser ainsi une meilleure mixité sociale dans la procédure d'affectation.

Le calendrier prévisionnel

Printemps 2015

- "Le collège en 2016 : mieux apprendre pour mieux réussir " ;
- Adoption du socle commun de connaissances, de compétences et de culture ;
- Présentation du nouveau diplôme national du brevet ;
- Remise par le Conseil supérieur des programmes des propositions de programmes de l'école élémentaire et du collège ;
- Consultation sur les propositions de programmes de l'école élémentaire et du collège.

Été 2015

Adoption des nouveaux programmes de l'école élémentaire et du collège.

Rentrée 2015

- Entrée en vigueur du nouveau programme de l'école maternelle ;
- Entrée en vigueur des programmes d'enseignement moral et civique.

Rentrée 2016

- Entrée en vigueur de la réforme du collège ;
- Entrée en vigueur du socle commun de connaissances, de compétences et de culture ;
- Entrée en vigueur des nouveaux programmes de l'école élémentaire et du collège.

Le collège dans l'académie d'Aix-Marseille

L'académie d'Aix-Marseille compte actuellement¹ 140269 élèves répartis comme suit :

Effectifs en collège à la rentrée 2014 :

	Public	Privé sous contrat	Total
Collèges (dont ULIS²)	110 217	26 724	136 941
SEGPA³	3 162	166	3 328
Académie	113 379	26 890	140 269

Répartition départementale des élèves en collège :

	Public	Privé sous contrat	Total
Alpes de Haute-Provence	7 238	579	7 817
Hautes-Alpes	6 133	515	6 648
Bouches-du-Rhône	77 431	19 899	97 330
Vaucluse	22 577	5 897	28 474
Académie	113 379	26 890	140 269

Effectifs par niveau et nombre de divisions par niveau, à la rentrée 2014, dans les collèges publics et les collèges privés sous contrat :

	Collèges publics			Collèges privés sous contrat		
	Effectifs	Nombre de classes	Moyenne du nombre d'élèves par classe	Effectifs	Nombre de classes	Moyenne du nombre d'élèves par classe
6 ^{ème}	26 912	1 109	24,3	6 924	240	28,9
5 ^{ème}	27 272	1 091	25	6 681	235	28,5
4 ^{ème}	27 566	1 091	25,3	6 675	233	28,7
3 ^{ème}	27 623	1 119	24,7	6 359	229	27,8
<i>Sous-total 6^{ème} à 3^{ème}</i>	<i>109 373</i>	<i>4 410</i>	<i>24,8</i>	<i>26 639</i>	<i>935</i>	<i>28,5</i>
6 ^{ème} SEGPA	664	54	12,3	43	3	14,3
5 ^{ème} SEGPA	763	55	13,9	41	3	13,7
4 ^{ème} SEGPA	868	64	13,6	40	3	13,3
3 ^{ème} SEGPA	867	63	13,8	42	3	14
<i>Sous-total 6^{ème} à 3^{ème} en SEGPA³</i>	<i>3 162</i>	<i>236</i>	<i>13,4</i>	<i>166</i>	<i>12</i>	<i>13,8</i>
ULIS ²	844			85		
Total collèges publics	113 379	4 646	24,2	26 890	947	28,3

L'académie d'Aix-Marseille compte 275 collèges (210 collèges publics et 65 collèges privés sous contrat).

Répartition départementale des collèges :

	Public	Privé sous contrat	Total
Alpes de Haute-Provence	19	2	21
Hautes-Alpes	14	1	15
Bouches-du-Rhône	136	49	185
Vaucluse	41	13	54
Académie	210	65	275

¹ Constat de rentrée scolaire 2014. Retrouvez les chiffres clés de l'académie d'Aix-Marseille à l'adresse <http://www.ac-aix-marseille.fr/cid78853/l-academie-en-chiffres.html>

² ULIS : Unités localisées pour l'inclusion scolaire

³ SEGPA : Section d'enseignement général et professionnel adapté

Favoriser l'appétence et l'ambition scolaire des élèves

L'académie poursuit son engagement dans la lutte contre l'absentéisme et le décrochage scolaire ainsi que l'accès à la qualification par une politique éducative sociale et de santé de qualité, sans oublier de doter les élèves d'un « savoir vivre ensemble » au travers de l'apprentissage de la responsabilité et de la vie collective.

Le pilotage de la lutte contre l'absentéisme et le décrochage scolaire a été confié à l'IA-DASEN du Vaucluse et au chef du service de l'information et de l'orientation afin qu'ils garantissent la cohérence de sa mise en œuvre sur l'ensemble de l'académie.

Un référent décrochage scolaire a été nommé dans chaque établissement. Le travail mené par le Groupe de Prévention du Décrochage Scolaire (GPDS) dans chaque établissement permet d'accompagner avec réactivité et discernement les jeunes « en risque de décrochage ».

La Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire (MLDS), en collaboration étroite avec les centres d'information et d'orientation (CIO), accompagnent les établissements, au cœur de la mise en œuvre des réseaux FoQualE (Formation Qualification Emploi). Ces derniers œuvrent à mettre en synergie tous les acteurs et toutes les ressources de l'Education nationale pour favoriser le retour en formation initiale des jeunes décrocheurs et la construction active d'un projet d'orientation. La MLDS et les CIO interviennent également dans les Plateformes de Suivi et d'Appui aux Décrocheurs (PSAD). En fonction des besoins identifiés, la MLDS met en œuvre des actions modulaires comme les Dispositifs d'Accompagnement vers la Qualification (DAQ) qui proposent des réponses adaptées aux besoins de chaque jeune. En 2013-2014, la MLDS a reçu 2 600 jeunes en entretien. 884 ont été accueillis dans des DAQ et 102 ont suivi des modules d'accueil et d'accompagnement (MODAC).

Instaurer les conditions d'un climat scolaire serein et des relations de confiance avec les parents d'élèves

Un plan « climat scolaire » invite chaque établissement à mettre en œuvre une politique éducative ambitieuse visant à impliquer tous les acteurs (personnels, parents d'élèves, élèves, partenaires) dans l'émergence d'un climat scolaire offrant la sérénité indispensable à la réussite de chaque élève.

Dans le cadre des procédures disciplinaires scolaires, les établissements sont incités à construire une réponse éducative individualisée aux manquements de l'élève. **La mesure de responsabilisation** constitue l'une des alternatives pertinentes aux exclusions. En outre, elle porte en elle le souci permanent de lutter contre le décrochage scolaire et la sortie du système éducatif sans diplôme.

L'Equipe Mobile Académique de Sécurité (EMAS) renforce son accompagnement des établissements et des équipes dans les situations de crise et participe à des actions de sensibilisation et de formation. 26 établissements scolaires du second degré disposent d'assistants chargés de prévention et de sécurité (APS) qui œuvrent à ces missions en soutenant les actions de prévention et de sécurité.

L'Education Artistique et Culturelle (EAC) constitue un levier de réussite scolaire. Placée au cœur de la loi d'orientation et de refondation de l'Ecole, l'EAC vise à mettre la culture à la portée de tous, en particulier de ceux qui en sont les plus éloignés. La dynamique engagée dans l'académie depuis plusieurs années repose sur la mise en synergie de ses actions et de ses ressources avec celles de ses différents partenaires privés et institutionnels (en particulier la direction régionale des affaires culturelles et les collectivités territoriales).

L'académie renforce son accompagnement des établissements scolaires à travers :

- la mise en place de référents EAC dans chaque bassin ;
- l'installation de comités territoriaux de suivi EAC dans chaque bassin (relais locaux du comité académique de suivi EAC) ;
- les formations transversales et inter catégorielles.

La politique académique d'ouverture internationale et d'encouragement à la mobilité internationale se poursuit. Outre le renforcement des appariements, l'accent est mis sur la mobilité des élèves et des enseignants, avec l'appui des collectivités territoriales. **Cette politique s'accompagne d'une diversification de l'offre des langues enseignées sur le territoire et le développement des dispositifs d'enseignement internationaux¹.**

¹ Cf. Etat de l'académie : <http://www.ac-aix-marseille.fr/pid30763/academie-en-chiffres.html>

La stratégie numérique de l'académie est présentée dans sa feuille de route 2013-2017¹. Elle met en cohérence les missions des acteurs du premier et du second degré, du réseau local de CANOPE ainsi que des collectivités territoriales par le biais de conventions qui s'inscrivent dans le cadre général défini par l'académie et ses partenaires. Les deux objectifs prioritaires sont :

- à l'école, au collège et au lycée, conforter l'intégration du numérique aux pratiques usuelles afin de développer les compétences des élèves et de favoriser la personnalisation des apprentissages et la réussite de tous les élèves ;
- améliorer la communication entre les différents membres de la communauté éducative, les familles, en généralisant la mise en place d'espaces numériques de travail (ENT) et le travail en réseau d'établissements.

Pour atteindre ces objectifs, **un effort est mis sur la formation des enseignants et l'accompagnement des équipes**, notamment par les enseignants ressources et les animateurs pédagogiques des points AC@R.

Développer la formation initiale et continue des professionnels de l'éducation et encourager l'innovation pédagogique

Les écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE), créées à la rentrée 2013, permettent aux étudiants qui se destinent aux métiers du professorat et de l'éducation de recevoir, dans le cadre d'un nouveau master et d'un concours rénové, une formation initiale articulant des enseignements théoriques et pratiques, des stages en établissement et de véritables périodes d'alternance, de façon à entrer progressivement dans le métier. Les formations dispensées préparent à l'exercice spécifique d'un métier et visent le développement d'une véritable culture commune partagée par les futurs enseignants des premier et second degrés et les personnels d'éducation.

Les ESPE préparent également à développer des méthodes pédagogiques innovantes grâce à un lien permanent avec la recherche et à une ouverture à l'international. Afin de favoriser l'évolution des pratiques, les ESPE participent également à la formation continue des personnels de l'Education nationale et des enseignants-chercheurs de l'enseignement supérieur.

L'ESPE de l'académie, composante de l'université d'Aix-Marseille, est également un projet partenarial co-animé avec l'Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse et l'académie d'Aix-Marseille.

¹ Cf. « Présentation de la stratégie numérique de l'académie » : <http://www.ac-aix-marseille.fr/cid80890/presentation-de-la-strategie-numerique-de-l-academie.html>